

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Palais fédéral Nord
CH-3003 Berne

Lausanne, le 24 février 2021

Consultation relative à la modification de la loi sur le génie génétique (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés)

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 11 novembre 2020 relatif au projet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

La présente modification de la loi sur le génie génétique vise à prolonger de quatre ans, jusqu'en 2025, le moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés à des fins agricoles, horticoles ou forestières.

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie prend acte de la forte réticence envers les OGM exprimée actuellement par la population et peut comprendre la volonté du Conseil fédéral de prolonger le moratoire jusqu'à fin 2025, comme proposé dans ce projet. Toutefois, nous exprimons des réserves et appuyons les revendications faites par les milieux agricoles et les industries chimiques notamment. En l'occurrence, ces 4 prochaines années ne doivent pas être considérées simplement comme une nouvelle prolongation du moratoire mais doivent absolument être utilisées pour légiférer concrètement sur le génie génétique. Il est d'ailleurs précisé dans ce rapport que « ce temps supplémentaire permettra d'examiner comment répondre aux questions juridiques qui se posent dans le domaine des nouvelles techniques de modification génétique et qu'il s'agira également de prendre en considération les développements opérés dans l'Union européenne ». Nous insistons sur cet aspect et tenons à préciser que la biotechnologie et le génie génétique jouent un rôle de plus en plus important dans le monde entier dans de nombreux domaines d'application et qu'ils devraient permettre de réduire l'utilisation de pesticides et de fongicides, comme la population le demande par ailleurs. Le secteur agro-chimique et la recherche scientifique, dont l'importance en Suisse n'est plus à démontrer, doivent bénéficier de visibilité et de conditions-cadres claires et l'innovation et la recherche de nouvelles techniques de sélection ne doivent pas être entravées.

En conclusion, nous pouvons souscrire à ce projet, en tenant compte toutefois des remarques apportées ci-dessus.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Philippe Miauton
Directeur adjoint



Patrick Zurn
Responsable économique